

Restructuration du Parc Municipal des Sports Gaston Gérard - Première phase - Approbation de l'avant-projet – Montant prévisionnel des travaux - Mise en appel d'offres - Demande de permis de construire - Marché de maîtrise d'oeuvre conclu entre la Ville et le groupement Michel Rémon et Igrec Ingénierie : consistance des missions : avenant n°1

RAPPORT REPORTE

Rapport 21 - Retiré.

M. LE MAIRE - Le rapport 21 est retiré de l'ordre du jour.

M. JAPIOT – Peut-on savoir pourquoi ?

M. LE MAIRE - Parce que l'enveloppe qu'il nous est proposé d'approuver dépasse le montant. Nous sommes donc en phase de négociation. J'espère que nous pourrons vous annoncer de bonnes nouvelles au prochain Conseil.

M. LE MAIRE - La parole est à M. Dugourd.

M. DUGOURD – Je reviens au rapport précédent pour poser une question supplémentaire : sur le report et les volumes en cause, la différence entre l'estimation de la première tranche et ce que vous avez envisagé est-elle importante ? Pouvez-vous en dire plus ? Où nous situons-nous ?

M. LE MAIRE – Nous n'en sommes qu'à l'APS et non pas sur une première tranche. C'est l'estimation globale qui est présentée aujourd'hui, hors l'enveloppe qui avait été envisagée. Nous sommes au niveau de l'APS.

Il y aura un dépassement de l'ordre de 2 M € sur l'ensemble. Nous sommes toujours sur l'idée d'une première tranche à 5,9 M €. Je ne peux pas vous le soumettre tant que nous n'avons pas résolu le problème car c'est tout ensemble.

M. DUGOURD - Merci.